



Abus de confiance sur notre père

Par **christine**, le **12/08/2009** à **14:30**

Bonjour,

Il y a trois ans, bien que très endetté, notre frère a commandé un véhicule neuf. Pour éviter une catastrophe, notre père a lui racheté ce véhicule neuf et a revendu son ancien véhicule à notre frère. Il y a 1 an nous nous sommes aperçus que notre frère n'avait jamais commencé à rembourser notre père contrairement à ce qui avait été dit oralement 3 ans auparavant. Plus grave, nous nous sommes aperçus il y a quelques jours que le véhicule neuf acheté par papa mais commandé par notre frère, était toujours au nom de notre frère. Les cartes grises des 2 véhicules sont donc au nom de notre frère. L'ennui c'est que celui-ci est endetté plus que jamais et qu'il est menacé de poursuites par ses créanciers, ne possédant rien d'autre, les huissiers saisiront ses 2 véhicules. Que faire pour aider notre père ? Agé de 74 ans, il vit seul à la campagne et a donc impérativement besoin de son véhicule pour tous déplacements.

Merci.

PS : notre frère a également contracté 28000 euros de dettes, en 7 ans, auprès de notre père, ceci sans reconnaissance de dettes.

Par **jeetendra**, le **12/08/2009** à **16:33**

[fluo]CDAD de LOIRE ATLANTIQUE[/fluo]

Tribunal de grande instance de Nantes

Quai François Mitterrand - 44921 NANTES CEDEX

(02.51.17.96.95 – 7 02.51.17.98.31

[fluo]Ordre des Avocats[/fluo]

Barreau de SAINT-NAZAIRE

39 rue des Halles

44600 SAINT-NAZAIRE

téléphone au 02.40.66.73.82 ou par fax au 02.40.01.86.60.

Bonjour, prenez contact avec le cdad de Loire Atlantique ou le Barreau de Saint-Nazaire pour une consultation juridique gratuite avec un avocat concernant votre affaire, au plan pénal l'immunité familiale ne favorisera pas le dépôt d'une plainte, voir son aboutissement, courage à vous, cordialement